

la réclame, il avertit celui qui doit chanter la deuxième leçon; et l'on fait tout ce qui est prescrit pour la première. On agit de même pour les autres.

7. Pour le chant des leçons, on suit l'ordre de dignité, en commençant par les moins dignes. — Ce n'est pas l'Officiant qui chante la neuvième leçon.

338. — 3<sup>o</sup> Aux Laudes. — 1. Le neuvième répons terminé, on reste assis pour le commencement des Laudes. On se lève lorsqu'on entonne le *Benedictus*.

2. Au verset *Ut sine timore*, le Clerc désigné pour cela, ayant pris l'éteignoir, se rend devant l'autel, fait la genuflexion, monte, et va éteindre le cierge le plus éloigné de la croix, du côté de l'évangile; au verset *In sanctitate*, il se rend au côté de l'épître, faisant la genuflexion au milieu du marchepied; et à chaque verset du cantique, il éteint un cierge, de chaque côté alternativement, de manière qu'à la fin ils soient tous éteints. Le mercredi, on éteint, à ce moment, toutes les lampes qui brûlent dans l'église, excepté celle qui est devant le Saint-Sacrement<sup>1</sup>; on ne les rallume pas avant le Samedi Saint.

3. Pendant la répétition de l'antienne, le Clerc prend, au sommet du chandelier triangulaire, le quinzième cierge qui est resté allumé, et se rend au coin de l'épître; tourné vers le côté de l'évangile, il tient de la main droite le cierge appuyé sur le bord de l'autel, sans l'éteindre.

4. Quand on commence *Christus factus est*, le Chœur se met à genoux; le Clerc qui tient le cierge le cache alors derrière l'autel, le laissant toujours allumé<sup>2</sup>. (Si l'autel est entre le chœur et la nef, il met le cierge dans la lanterne préparée). Ensuite, on dit à voix basse *Pater noster*, etc., puis on psalmodie le psaume *Miserere*.

5. Quand le psaume est fini, l'Officiant, toujours à genoux, dit à voix haute, sans chanter, l'oraison *Respice*, jusqu'à *Qui tecum* exclusivement<sup>3</sup>; la conclusion se dit à voix basse.

<sup>1</sup> *Cær. Ep.*, l. II, c. XXII, n. 11. — <sup>2</sup> *Cær. Ep.*, *ibid.*, n. 14. — <sup>3</sup> *Ibid.*

6. L'oraison terminée, le Cérémoniaire frappe de la main sur un banc ou sur un livre, et le Chœur fait un peu de bruit de la même manière, jusqu'au moment où le Clerc, qui tient le cierge caché, le fait paraître. Alors, le bruit cesse; le Clerc éteint le cierge, et le dépose à la crédence. Le Clergé se retire dans le même ordre qu'il est venu.

## CHAPITRE VII.

### LE JEUDI SAINT.

#### ARTICLE PREMIER

##### Objets à préparer.

339. — 1. A la sacristie. — On prépare les ornements blancs, et ce qui est nécessaire pour la Messe solennelle; — un amict, une aube, un cordon, et une tunique blanche pour le Sous-Diacre qui doit porter la croix; — les étoiles violettes du Célébrant et du Diacre, pour le dépouillement des autels; — la crécelle pour annoncer l'*Angelus*.

2. A l'autel du chœur. — On met un parement blanc, et six chandeliers, avec des cierges de cire blanche, sans autre ornement; la croix est couverte d'un voile blanc (à cet autel seulement). Si l'on récite les *petites Heures au chœur*, on met à la croix un voile violet par-dessus le blanc, et à l'autel un parement violet par-dessus le blanc; on les enlève avant la Messe; on ferait de même pour le conopée, si le Saint-Sacrement était dans le tabernacle.

3. A la crédence. — En plus de ce qu'il faut pour la Messe solennelle, on met deux hosties sur la patène. On prépare un calice, dont la coupe soit assez large pour contenir une grande hostie; on le couvre de sa patène, d'une pale sans carton, d'un voile de soie blanche, souple, et assez grand pour couvrir le calice en entier; on y ajoute un ruban de soie blanche. On met un ciboire contenant des hosties; la nappe de communion, des étoiles blanches

pour les Prêtres et les Diacres qui doivent communier, la chape blanche du Célébrant. *Près de la crédence*, on place la croix de procession, couverte d'un voile violet, et l'*ombrellino*.

4. **En lieu convenable.** — On tient prêts deux encensoirs, des cierges pour la procession, et, hors du chœur, le dais.

5. **A la chapelle du reposoir.** — *a)* On aura dû préparer une chapelle pour le reposoir, qui doit se trouver dans l'église, séparé du grand autel, et hors du chœur; on l'orne le mieux possible, de tentures et de fleurs (1). Il faut en exclure les reliques, même celles de la vraie Croix, les tentures de deuil, les tableaux ou statues de Saints, les scènes de la Passion, les vases sacrés<sup>1</sup>. Les Anges adorateurs sont permis;

*b)* On y dispose un autel, sans croix, avec un parement blanc, un grand nombre de chandeliers et de cierges en cire blanche; un petit tabernacle surélevé, fermant à clé, et dont la porte ne doit pas être vitrée<sup>2</sup>; dans ce tabernacle, recouvert d'un riche conopée blanc, on place un corporal ou une pale<sup>3</sup>. On peut employer un petit tabernacle en forme d'arche ou d'urne, de bois ou de métal doré; on le place sur un socle, environ à la hauteur qu'atteindrait le sommet de la croix de l'autel, et alors on ne le couvre pas d'un conopée;

*c)* On met sur l'autel un corporal, avec une bourse, et la clef du petit tabernacle; on tient prêt l'escabeau pour monter, si c'est nécessaire.

6. **Hors de l'église** autant que possible, — dans une

(1) Les tentures doivent, autant que possible, être de couleur *blanche*; ou, du moins, cette couleur doit dominer. L'autel ne doit pas être surchargé de fleurs; il est préférable de les disposer autour. On ne peut mettre des statues ou des tableaux de Saints; pourtant, l'Ordinaire peut tolérer la coutume contraire, si elle est ancienne, en veillant à ce que de nouvelles coutumes sur ce point ne s'introduisent pas (S. R. C., n. 3939, ad 2). On ne peut pas exposer, même à un autel différent du reposoir, l'image de Notre-Seigneur mort, ou de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

<sup>1</sup> S. R. C., n. 4077, ad 10. — <sup>2</sup> S. R. C., n. 3660, ad 1; *Mem. Rit.* — <sup>3</sup> S. R. C., n. 4112.

chapelle indépendante, ou dans la sacristie, ou même en un endroit convenable de la maison parochiale<sup>1</sup>, — on prépare ce qui est nécessaire pour conserver le Saint-Sacrement depuis la fin de la Messe du Jeudi jusqu'après celle du Samedi Saint (1).

## ARTICLE II

## Cérémonies générales du Chœur.

340. — 1. Les petites Heures ne doivent pas être chantées, mais psalmodiées; on célèbre la Messe après None. On ne donne pas le baiser de paix<sup>2</sup>. Après la communion, il serait louable que le Chœur reste debout<sup>3</sup>. A la fin de la Messe, on distribue les cierges.

2. Quand le Célébrant a reçu en mains le Saint-Sacrement, le Clergé se range en procession. Tous, avant de sortir du chœur, font, deux ou quatre ensemble, la génuflexion à deux genoux. On marche deux à deux, les moins dignes les premiers, et chacun porte un cierge allumé : ceux qui sont à droite le portent de la main droite, et ceux qui sont à gauche, de la main gauche; la barrette se

(1) Après l'Office et la Messe de ce jour, on doit retirer la sainte Réserve du tabernacle où elle est conservée habituellement et la porter dans une chapelle près de l'église, ou peu en vue dans l'église, ou encore à la sacristie, ou même en un endroit convenable de la maison parochiale, où elle reste jusqu'après l'Office du Samedi Saint. On y prépare un tabernacle fermant à clef, devant lequel une lampe devra brûler continuellement.

Dans les églises où l'on ne célèbre pas les Offices de la Semaine Sainte, la sainte Réserve peut être gardée à l'autel habituel jusqu'au coucher du soleil le Jeudi Saint. Depuis ce moment jusqu'au Samedi Saint, elle doit être conservée à part, suivant les divers modes indiqués ci-dessus.

La sainte Réserve est ainsi conservée seulement pour l'administration éventuelle du Viatique, non pour être exposée à la vénération des fidèles : la vénération *publique* est même défendue (Instr. S. C. de Discipl. Sacram., 26 mars 1929; A. A. S., ann. 1929, p. 631).

Ces prescriptions s'appliquent certainement à toutes les églises et à tous les oratoires publics.

<sup>1</sup> Instr. S. C. de Discipl. Sacram., 26 mars 1929; A. A. S., ann. 1929, p. 631. — <sup>2</sup> *Miss.*, rub. du jour. — <sup>3</sup> *Cœr. Ep.*, l. II, c. xxxiii, n. 33.

tient de l'autre main. Si ceux d'un même ordre sont en nombre impair, les trois derniers marchent ensemble, et celui qui est au milieu porte son cierge de la main droite.

3. En arrivant au reposoir, les deux moins dignes se séparent, et s'arrêtent à une certaine distance de l'autel, vis-à-vis l'un de l'autre; ceux qui les suivent se rangent à côté d'eux, les plus proches de l'autel : tous se placent sur deux ou plusieurs lignes, de manière que le Célébrant puisse passer au milieu avec ses Ministres<sup>1</sup>.

4. Lorsque le Célébrant arrive, on se met à genoux. Quand le Saint-Sacrement a été renfermé dans le tabernacle, les membres du Clergé éteignent leurs cierges, et les remettent aux Clercs chargés de les recevoir; ils font ensuite la gémflexion à deux genoux (r), et retournent directement au chœur, les plus dignes les premiers. En arrivant au chœur, ils font la gémflexion, se saluent mutuellement, et se rendent à leurs places.

5. Si l'on psalmodie les Vêpres, on dit debout, à voix basse, *Pater..* et *Ave...*; on est assis pendant les psaumes, debout pendant le *Magnificat*, à genoux pendant *Christus factus est* et ce qui suit, jusqu'à la fin<sup>2</sup>.

6. Le Chœur se lève à l'arrivée du Célébrant et de ses Ministres pour le dépouillement des autels; il s'assied quand le psaume *Deus, Deus meus*, est commencé; il se lève après avoir répété l'antienne *Diviserunt*

### ARTICLE III

#### Cérémonies spéciales aux Ministres.

##### § 1. — A la Messe.

341. Les cérémonies de la Messe sont celles de la Messe solennelle ordinaire, sauf les exceptions suivantes :

(1) Si l'exiguïté du lieu ne permettait pas qu'on fît ainsi la gémflexion, on se contenterait de faire une inclination médiocre avant de se relever pour partir, à supposer toutefois que l'on fût à genoux par terre.

<sup>1</sup> *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, *ibid.*, n. 13. — <sup>2</sup> *Brev.*, rub. du jour.

1. On ne dit pas le psaume *Judica me Deus*; on omet *Gloria Patri* à l'introït et au *Lavabo*<sup>1</sup>. On touche l'orgue au commencement de la Messe, si c'est l'usage, et après l'intonation du *Gloria in excelsis*, pendant un instant ou jusqu'à la fin de l'hymne; ensuite on ne le touche plus<sup>2</sup>.

2. Pendant le chant du *Gloria in excelsis*, après qu'il a été entonné par le Célébrant, on sonne les cloches de l'église; le premier Acolyte sonne la clochette pendant que le Célébrant récite l'hymne avec ses Ministres. — On ne sonne plus ensuite ni cloches ni clochette jusqu'au Samedi-Saint<sup>3</sup>.

3. Les Céroféraires demeurent à l'autel après l'élévation, pour la communion et la procession. On ne donne pas la paix. Après avoir récité *Agnus Dei* avec le Célébrant, les Ministres sacrés changent de côté, faisant la gémflexion avant et après<sup>4</sup>.

4. Pendant que le Célébrant dit les oraisons qui précèdent la communion, le Cérémoniaire prend à la crédence le calice préparé pour la sainte Réserve, avec la patène, la pale, le voile et le ruban, et le porte sur l'autel au coin de l'épître.

5. Quand le Célébrant a communié sous les deux Espèces, le Sous-Diacre couvre le calice, et l'écarte vers le côté de l'évangile; puis les Ministres sacrés font la gémflexion, changent de côté, et font une nouvelle gémflexion avec le Célébrant. Le Diacre ôte le voile, la pale et la patène qui couvrent le calice apporté à l'autel, prend le calice des deux mains, et le présente au Célébrant sur le corporal. Le Célébrant, de la main droite, prend l'Hostie et la dépose à plat, avec précaution, dans le calice. Le Diacre couvre le calice de la pale, et, par dessus, de la patène renversée, et du voile, puis il le place au milieu du corporal, un peu en arrière.

6. Le Diacre ouvre ensuite le ciboire et le place devant le calice. Le Célébrant fait la gémflexion avec ses Ministres; ceux-ci s'écartent, et se placent debout de chaque côté

<sup>1</sup> *Cær. Ep.*, l. I, c. xxvii, n. 2. — <sup>2</sup> *Cær. Ep.*, *ibid.*, n. 13; S. R. C., n. 3515<sup>4</sup> ad 4; 3535, ad 7. — <sup>3</sup> *Miss.*, rub. du jour. — <sup>4</sup> *Miss.*, *ibid.*; Merati, Martinucci, CÉRÉMONIAL. — II.

de l'autel, sur le degré au-dessous du marchepied, l'un en face de l'autre. Le Diacre chante le *Confiteor*, le Célébrant étant tourné vers lui. — On observe ce qui est prescrit pour la communion, t. I, nos 168 et 671 : les Prêtres<sup>1</sup> et les Diaques se présentent en étole.

7. La communion finie, le Sous-Diacre qui doit porter la croix se rend à la sacristie pour se revêtir de ses ornements; les Thuriféraires vont préparer les encensoirs; on allume les cierges du reposoir, et un Clerc y porte les barrettes du Célébrant, du Diacre et du Sous-Diacre; on distribue les cierges au Clergé.

8. On achève la Messe avec les mêmes cérémonies que devant le Saint-Sacrement exposé. Après les ablutions, les Ministres sacrés changent de côté, faisant la génuflexion au départ et à l'arrivée. Le Sous-Diacre essuie le calice et le couvre, se retirant un peu lorsque le Célébrant chante *Dominus vobiscum*; il laisse sur l'autel le corporal et la bourse. Il fait la génuflexion sur le plus bas degré en portant le calice à la crédence; puis il revient derrière le Diacre, et fait la génuflexion en arrivant si le Diacre est au milieu de l'autel.

9. Le Célébrant, ayant laissé le calice à purifier au Sous-Diacre, fait la génuflexion et va lire la communion; ensuite, il retourne au milieu, fait la génuflexion avec le Diacre, baise l'autel, se tourne *obliquement* vers le peuple en se retirant un peu du côté de l'évangile, et chante *Dominus vobiscum*. Il fait de nouveau la génuflexion avec le Diacre, et va chanter l'oraison; ensuite il retourne au milieu, fait la génuflexion avec ses Ministres, baise l'autel, se tourne comme précédemment, et chante *Dominus vobiscum*. Le Diacre fait alors la génuflexion, et, se tournant *obliquement* comme le Célébrant, chante *Ite Missa est*; quand il a fini, le Célébrant et ses Ministres font la génuflexion, le Célébrant dit *Placeat*, etc., le Diacre et le Sous-Diacre se placent pour la bénédiction<sup>2</sup>.

10. Pour donner la bénédiction, le Célébrant, ayant

<sup>1</sup> *Cer. Ep.*, l. II, c. XXIII, n. 6. — <sup>2</sup> *Cer. Ep.*, *ibid.*, n. 7.

baisé l'autel et dit *Benedicat vos omnipotens Deus*, fait la génuflexion au lieu de faire l'inclination, se tourne vers le peuple comme pour *Dominus vobiscum*, et donne la bénédiction; puis, sans achever le cercle et sans génuflexion, il se tourne sur sa gauche pour dire le dernier évangile. Il ne fait pas de signe de croix sur l'autel, mais sur le Canon ou seulement sur lui-même<sup>1</sup>; à *Et Verbum caro*, etc., il fait la génuflexion vers le Saint-Sacrement.

11. Pendant le dernier évangile, le Sous-Diacre Porte-croix, ayant les mains jointes, et les Thuriféraires, portant les encensoirs, se rendent à la crédence. Un Acolyte enlève de l'autel le Missel avec le pupitre, et les met sur la crédence. Les membres de la Confrérie du Saint-Sacrement se tiennent prêts, avec des cierges, pour accompagner la procession. On distribue des cierges à tout le Clergé<sup>2</sup>.

*Nota.* — S'il n'y avait pas de Sous-Diacre pour porter la croix, elle serait portée par un Clerc en surplis.

#### § 2. — A la Procession.

342. — 1<sup>o</sup> Préparatifs. — 1. Après le dernier évangile, le Célébrant et ses Ministres font la génuflexion sur le marchepied, se rendent à la banquette, et se tournent vers l'autel. Le Diacre et le Sous-Diacre, aidés par les Acolytes, quittent le manipule; le Célébrant, aidé par le Cérémoniaire, quitte le manipule et la chasuble, et se revêt de la chape. Le Porte-croix prend la croix, les Acolytes prennent les chandeliers, et tous trois vont directement à l'entrée du chœur, où ils se tournent face à l'autel.

2. Le Célébrant revient à l'autel entre ses Ministres, qui relèvent les bords de la chape; ils font la génuflexion à deux genoux, et s'agenouillent sur le plus bas degré<sup>3</sup>. Au signe du Cérémoniaire, ils font une inclination médiocre et se lèvent; les deux Thuriféraires se présentent l'un après l'autre; le Sous-Diacre tient le bord de la chape,

<sup>1</sup> *Mem. Rit.*; *Miss.*, rub. du jour. — <sup>2</sup> *Cer. Ep.*, l. II, c. XXIII, n. 4. — <sup>3</sup> *Miss.*, rub. du jour; *Cer. Ep.*, l. II, c. XXII, n. 20; *Mem. Rit.*

le Diacre présente la cuiller sans baisers, et le Célébrant met l'encens dans les deux encensoirs, sans le bénir. Après s'être remis à genoux, le Célébrant encense le Saint-Sacrement de trois coups doubles, avec inclination profonde de tête avant et après, ses Ministres relevant les bords de la chape. Les Thuriféraires se tiennent debout en face de l'autel, de chaque côté.

3. Pendant l'encensement, le Cérémoniaire prend à la crédence le voile huméral, et le met au Célébrant quand celui-ci a rendu l'encensoir; le Sous-Diacre attache le voile. Ceux qui doivent porter le dais en prennent les hampes, et se tiennent à l'entrée du chœur.

*Nota.* — Le dais est porté par des Chanoines, des Prêtres, ou des Clercs en habit de chœur; s'ils ne sont pas assez nombreux pour cela, le dais est porté par des laïques, autant que possible par les membres d'une Confrérie en costume.

4. Le Célébrant, ayant reçu le voile huméral, monte à l'autel avec ses Ministres sur le plus haut degré : le Célébrant et le Sous-Diacre se mettent à genoux sur le bord du marchepied; le Diacre monte sur le marchepied, fait la genuflexion en se retirant un peu du côté de l'épître, attache le voile avec le ruban autour du pied du calice, entre le nœud et la coupe<sup>1</sup>, prend le calice, de la main droite au bas de la coupe et de la gauche par le pied, et le donne au Célébrant.

5. Le Célébrant prend le calice de la main gauche par le nœud, pose la main droite par-dessus, et le Diacre lui couvre les mains des deux extrémités du voile; le Diacre fait ensuite la genuflexion<sup>2</sup>, et descend à la droite du Célébrant; puis tous les trois se lèvent, montent sur le marchepied et se tournent vers le peuple : le Diacre à la droite du Célébrant et le Sous-Diacre à gauche : tous deux relevant les bords de la chape. — Un Clerc tient l'*ombrellino* ouvert, et le porte au dessus du Saint-Sacrement jusqu'au moment où le Célébrant entre sous le dais<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Cf. *Mem. Rit.*, tit. IV, c. II, § 2, n. 5. — <sup>2</sup> *Cær. Ep.*, l. II, c. xxiii, n. 12. — <sup>3</sup> *Miss.*, *ibid.*; *Cær. Ep.*, *ibid.*

6. Dès que le Célébrant a reçu le calice, les Chantres entonnent l'hymne *Pange lingua*, que le Chœur continue<sup>1</sup>.

343. — 2<sup>o</sup> **Départ de la procession.** — 1. La procession se rend au reposoir, sans sortir de l'église, dans l'ordre suivant : la Confrérie du Saint-Sacrement, s'il y en a une; puis le Porte-croix avec les Acolytes, les Chantres en surplis, ne portant pas de cierges, ensuite le Clergé<sup>2</sup>; en dernier lieu, viennent le Célébrant et ses Ministres, qui sont sous le dais. Les deux Thuriféraires marchent devant le dais, en agitant légèrement l'encensoir; ils le tiennent par le bout des chaînes et ouvert : celui qui est à droite de la main gauche, et celui qui est à gauche de la main droite; la navette se tient de l'autre main. Les Céroféraires marchent de chaque côté du dais, les uns derrière les autres.

2. Pendant la procession, le Célébrant récite des psaumes ou des hymnes (1) alternativement avec ses Ministres, sans dire *Gloria Patri* à la fin des psaumes; les Chantres continuent l'hymne. On a soin de ne pas chanter la strophe *Tantum ergo* pendant la procession; on répète plutôt les autres strophes, en reprenant à *Nobis datus*; et l'on chante la strophe *Tantum ergo*, quand on est arrivé au reposoir.

344. — 3<sup>o</sup> **Au reposoir.** — 1. Les Acolytes et le Porte-croix s'arrêtent à l'entrée de la chapelle du reposoir, se retirent de côté, et laissent passer la procession devant eux. Ceux qui portent le dais s'arrêtent au même endroit, et le déposent; un Clerc porte l'*ombrellino* ouvert jusqu'au bas de l'autel. En arrivant au reposoir, les Thuriféraires s'arrêtent devant l'autel, et restent debout de chaque côté.

2. Lorsque le Célébrant arrive au bas de l'autel, le Diacre s'agenouille sur le pavé (*in plano*)<sup>3</sup>, tourné vers le côté de l'évangile, écarte les côtés du voile, et, ayant fait une

(1) Le Célébrant peut réciter les psaumes de l'action de grâces après la Messe et les hymnes eucharistiques : *Pange lingua...*, *Adoro Te...*, *Lauda Sion...*, *Sacris solemnibus...*, etc.

<sup>1</sup> *Miss.*, *ibid.*; *Cær. Ep.*, *ibid.* — <sup>2</sup> *Cær. Ep.*, *ibid.*, n. 13. — <sup>3</sup> S. R. C., n. 4198, ad 14.

inclination de tête<sup>1</sup>, reçoit le calice, de la main droite au bas de la coupe et de la gauche par le pied, et se lève; le Célébrant fait ensuite la génuflexion<sup>2</sup>, et se met à genoux sur le plus bas degré avec le Sous-Diacre. Alors le Diacre monte, place le calice sur l'autel<sup>3</sup>, fait la génuflexion, et descend s'agenouiller à la droite du Célébrant; le Cérémoniaire ôte le voile au Célébrant et le dépose à la crèche.

3. Les Chantres entonnent alors *Tantum ergo*<sup>4</sup>, etc. Après *Veneremur cernui*, ou, si c'est l'usage, à *Genitori*, le premier Thuriféraire se présente seul; le Célébrant met, sans le bénir, de l'encens dans l'encensoir, puis encense le Saint-Sacrement comme la première fois. Ensuite, les deux Thuriféraires se retirent à la sacristie, après avoir fait la génuflexion à deux genoux. Le Diacre monte, fait la génuflexion, place le calice dans le tabernacle, fait à nouveau la génuflexion, et ferme le tabernacle; puis il renouvelle la génuflexion, et redescend à la droite du Célébrant.

*Nota.* — Le Saint-Sacrement reste enfermé dans le tabernacle jusqu'à la fonction du lendemain, de façon qu'il ne puisse être vu<sup>5</sup>. L'Hostie réservée pour la Messe des Présanctifiés doit être seule dans le tabernacle<sup>6</sup>. La clef ne doit pas être confiée à des laïques, quelle que soit leur dignité, et ce, nonobstant toute coutume contraire<sup>7</sup>.

345. — 4<sup>o</sup> Retour au chœur. — 1. Après que le Diacre a fermé le tabernacle, des Clercs reçoivent les cierges, que le Clergé a éteints; les Céroféraires, ayant fait la génuflexion à deux genoux et déposé leurs flambeaux, retournent au chœur avec le Clergé.

2. Quand les membres du Clergé ont quitté la chapelle du reposoir, le Célébrant et ses Ministres, excepté le Porte-croix et les Acolytes, font la génuflexion à deux genoux sur le pavé, et retournent à la sacristie *en cet ordre* : le

<sup>1</sup> Ibid. — <sup>2</sup> S. R. C., n. 4198, ad 13. — <sup>3</sup> *Miss.*, rub. du jour. — <sup>4</sup> *Miss.*, bid.; *Cer. Ep.*, ibid. — <sup>5</sup> S. R. C., n. 3660, ad 1. — <sup>6</sup> S. R. C., n. 4049, ad 4. — <sup>7</sup> S. R. C., n. 2904; 3518.

Porte-croix entre les Acolytes, puis le Célébrant entre ses Ministres : tous trois la tête couverte.

3. S'ils passent devant l'autel du chœur, tous, à l'exception du Porte-croix et des Acolytes, font la révérence convenable à l'autel et au Chœur. Arrivés à la sacristie, ils quittent les ornements blancs; puis le Célébrant et le Diacre prennent l'étole violette pour le dépouillement des autels; le Sous-Diacre Porte-croix quitte ses ornements.

§ 3. — Aux Vêpres et au transport du ciboire (1).

346. — 1. Pour les Vêpres, on remet le parement violet à l'autel, et le voile violet à la croix. De retour au chœur, les membres du Clergé disent *Pater*, etc., et *Ave*, etc.; un Chantre commence, sans chanter, la première antienne *Calicem salutaris accipiam*, qui est continuée par le côté du Chœur où elle a été commencée; un Chantre du côté opposé commence le premier psaume, et l'on psalmodie les Vêpres suivant les règles ordinaires. Après la répétition de l'antienne du *Magnificat*, on dit, à genoux, *Christus factus est*, etc., puis *Pater noster*, etc., à voix basse, et l'on récite le psaume *Miserere*; l'Officiant dit l'oraison à genoux. Les cierges de l'autel doivent rester allumés.

2. Pendant les Vêpres, un Prêtre, en surplis et étole blanche, se rend à l'autel du Saint-Sacrement, accompagné de Clercs portant le voile huméral, l'*ombrellino* et deux flambeaux. Il transporte le Saint-Sacrement dans une chapelle indépendante et fermée, ou dans la sacristie, observant les cérémonies ordinaires, et laissant le tabernacle du Maître-autel ouvert.

*Nota.* — Si le Saint-Sacrement est à l'autel du chœur,

(1) La récitation des Vêpres au chœur n'est obligatoire que dans les églises où l'on dit l'Office canonial; dans les autres églises, on les récite si le Clergé est en nombre suffisant. Il en est de même le Vendredi Saint.

le Prêtre s'y rend pendant qu'on récite le *Miserere*; si l'on ne dit pas les Vêpres, il s'y rend aussitôt après la procession.

§ 4. — *Au dépouillement des autels.*

347. — 1. *A la fin des Vêpres*<sup>1</sup> si on les récite, le Célébrant et ses Ministres se rendent à l'autel, la tête couverte, précédés des Acolytes sans chandeliers, tous tenant les mains jointes. En entrant au chœur, le Célébrant se place au milieu des Ministres sacrés; ils donnent leurs barrettes au Cérémoniaire et saluent le Chœur, comme à l'ordinaire; tous ensemble font la génuflexion, excepté le Célébrant, qui fait une inclination profonde. Celui-ci, au bas de l'autel, commence, sans chanter, l'antienne *Diviserunt sibi*<sup>2</sup>; le Chœur la continue, puis récite le psaume *Deus Deus meus*. Le Célébrant et ses Ministres montent sur le marchepied, et les Acolytes sur les degrés de l'autel, de chaque côté. — Si le Célébrant fait le dépouillement des autres autels, on ne répète l'antienne que lorsqu'il est revenu à l'autel majeur.

2. Le dépouillement de l'autel se fait comme il suit : Les Acolytes ôtent les Canons, puis le Célébrant et ses Ministres enlèvent successivement les trois nappes, qu'ils remettent aux Acolytes. Ceux-ci, les ayant déposées à la crédence, ôtent l'*antependium*, le conopée, et le tapis de l'autel; ils n'y laissent que la croix, les cierges sur les chandeliers, et la toile cirée. Ils enlèvent aussi la nappe de la crédence et le tapis de la banquette; on éteint les cierges et la lampe du Saint-Sacrement. Le Célébrant et ses Ministres descendent ensuite au bas des degrés, où ils attendent, debout et les mains jointes, que le Chœur ait répété l'antienne.

3. Pendant que le Célébrant fait le dépouillement de l'autel principal, un ou plusieurs autres Prêtres en surplis et étole violette, assistés de deux Clercs, peuvent dépouiller les autres autels<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Miss.*, rub. du jour; S. R. C., n. 2684, ad 7. — <sup>2</sup> Rub. du jour. — <sup>3</sup> S. R. C., n. 2959, ad 3; Merati, Martinucci.

4. Si le Célébrant fait lui-même le dépouillement des autres autels, on observe ce qui suit : a) Après le dépouillement de l'autel majeur, le Célébrant et ses Ministres descendent au bas des degrés, font les révérences à l'autel et au Chœur, avec le Cérémoniaire et les Acolytes, reçoivent leurs barrettes, et se rendent aux autres autels qu'ils dépouillent de la même manière; b) S'ils passent devant le reposoir, ils font la génuflexion à deux genoux; c) Ils commencent par l'autel le plus rapproché du côté de l'évangile, font le tour de l'église, et terminent par l'autel le plus rapproché du côté de l'épître; d) Ils reviennent ensuite au grand autel et attendent, comme il est dit ci-dessus n° 2, que l'antienne soit répétée.

5. Quand le Chœur a répété l'antienne *Diviserunt*, le Célébrant et ses Ministres, ayant fait les révérences convenables à l'autel et au Chœur, retournent à la sacristie comme ils en sont venus, et quittent les ornements.

6. On ôte l'eau des bénitiers de l'église, si c'est l'usage<sup>1</sup>.

7. Les *Complies* sont psalmodiées le soir, les cierges éteints.

ARTICLE IV

Du lavement des pieds ou *Mandatum*.

§ 1. — *Objets à préparer.*

348. — 1. Cette cérémonie peut avoir lieu dans l'église, si celle-ci est vaste, et s'il y a un endroit assez éloigné du Saint-Sacrement pour que les fidèles qui sont en adoration ne soient pas distraits<sup>2</sup>. Dans le cas contraire, on la fait ailleurs : par exemple, dans la sacristie, dans une chapelle ou dans une salle contiguë à l'église<sup>3</sup>. On forme, avec une balustrade ou avec des bancs, une enceinte où le peuple ne puisse pas pénétrer<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> S. R. C., n. 2682, ad 54. — <sup>2</sup> Rub. du jour; *Cer. Ep.*, I, II, c. XXIV, n. 3; S. R. C., n. 2574; 3110, ad 18. — <sup>3</sup> *Miss.*, rub. du jour; *Cer. Ep.*, *ibid.*; S. R. C., n. 3317, ad 2. — <sup>4</sup> *Cer. Ep.*, *ibid.*, n. 4.

2. Non loin de là, à la sacristie, ou dans un endroit qui en tienne lieu, on prépare : l'amict, l'aube, le cordon, puis l'étole et la chape violettes pour le Prêtre; les ornements blancs du Diacre et du Sous-Diacre, comme pour la Messe, avec manipules; les chandeliers des Acolytes; l'encensoir et la navette.

3. Dans l'enceinte préparée, on dispose un autel avec un parement violet et une nappe tombant sur les côtés<sup>1</sup>; on y place une croix couverte d'un voile violet, six ou quatre chandeliers avec des cierges de cire blanche, le Missel couvert de violet et le pupitre au coin de l'épître; on met un tapis sur les degrés.

4. Près de l'autel, du côté de l'épître, on dispose une table assez grande, qu'on recouvre d'une nappe. On y met : le livre des Évangiles, couvert de blanc; un linge carré, muni de deux rubans blancs pour l'attacher; deux bassins, deux vases ou aiguières remplis d'eau tiède, et treize (1) serviettes sur un plateau ou dans une corbeille; un plateau contenant des pièces de monnaie pour l'aumône à donner, si ceux à qui on lave les pieds sont des pauvres<sup>2</sup> (2); l'aiguière avec son plateau et une serviette.

(1) Ceux à qui on lave les pieds sont au nombre de *treize*. Comme cette cérémonie rappelle que Notre-Seigneur, la veille de sa mort, lava les pieds de ses Apôtres, on peut se demander la raison de ce nombre. Il y a plusieurs opinions sur ce point. Le treizième représenterait Notre-Seigneur, à qui Marie oignit les pieds à Béthanie, ou bien saint Paul ou saint Mathias; ou bien ce serait le maître de la maison dans laquelle Notre-Seigneur fit la dernière cène. Suivant d'autres, l'Église a voulu conserver la mémoire d'un miracle arrivé sous le pontificat de saint Grégoire le Grand. Ce saint Pape avait coutume de laver chaque jour les pieds à douze pauvres, et de les servir à table. Il en vint un jour un treizième, qui était un ange envoyé du ciel. A Rome, la table en marbre conservée dans une salle de l'ancien palais de saint Grégoire porte l'inscription suivante :

*Bis senos hic Gregorius pascebat egentes;  
Angelus et decimus tertius accubuit.*

(2) Nous ne désignons pas les personnes auxquelles le Supérieur lave les pieds : ce sont ordinairement des pauvres, quelquefois des Clercs ou des enfants de chœur. Benoît XIV parle d'un ancien usage

<sup>1</sup> S. R. C., n. 2524, ad 4. — <sup>2</sup> Miss., rub du jour; *Cer. Ep.*, ibid.

5. Du côté de l'évangile, on place un long banc, de préférence sur un degré, pour les treize personnes auxquelles on doit laver les pieds; on met auprès un grand vase destiné à recevoir l'eau qui aura servi. On dispose aussi des bancs pour les membres du Clergé. On parseme le pavé de fleurs ou d'herbes odoriférantes.

§ 2. — Cérémonies à observer.

349. — 1<sup>o</sup> Préparatifs. — 1. Après le dépouillement des autels, ou plus tard, selon l'usage, le Clergé, en habit de chœur, se rend à l'endroit désigné pour la cérémonie, soit d'avance, soit avec l'Officiant, en procession; les Clercs qui seront nécessaires se placent près de la crédence. Ceux à qui on doit laver les pieds se lèvent quand l'Officiant arrive.

2. Le Recteur de l'église se revêt de l'amict, de l'aube, du cordon, puis de l'étole et de la chape violettes; le Diacre et le Sous-Diacre se revêtent d'ornements blancs. Tous trois vont à l'autel, la tête couverte, les Ministres aux côtés du Prêtre et relevant la chape, et précédés des Acolytes portant les chandeliers; le Thuriféraire marche devant les Acolytes.

3. Après les révérences convenables, le Prêtre monte à l'autel avec le Diacre et le Sous-Diacre, et le baise s'il y a une pierre sacrée; les Acolytes restent devant l'autel avec les chandeliers.

350. — 2<sup>o</sup> Chant de l'évangile. — 1. Le Diacre descend à la crédence, reçoit le livre des Évangiles, et le porte sur l'autel, comme à la Messe. Il se tient à la droite du Prêtre, où le Thuriféraire le rejoint; le Prêtre met et bénit l'encens, comme à l'ordinaire, le Sous-Diacre relevant le bord droit de la chape.

d'après lequel le Souverain Pontife, dans la matinée, lavait les pieds à douze Sous-Diacres, en mémoire de ce que fit Notre-Seigneur à ses Apôtres, et, dans l'après-midi, à treize pauvres, en mémoire du miracle dont il est parlé dans la note précédente. De nos jours, le Souverain Pontife lave les pieds à treize Prêtres.



2. Ensuite, le Sous-Diacre descend au bas des degrés, et se range devant l'autel avec les Ministres inférieurs; le Diacre se met à genoux pour dire *Munda cor meum*, etc.; puis il prend le livre et demande la bénédiction. Le Prêtre la lui donne comme à l'ordinaire, et va au coin de l'épître. Le Diacre descend à la droite du Sous-Diacre, fait la genuflexion, et va chanter l'évangile. On observe ce qui est prescrit pour la Messe solennelle.

3. Après l'évangile, le Sous-Diacre porte le livre à baiser au Prêtre, et le Diacre l'encense; les Acolytes vont déposer les chandeliers, et le Thuriféraire l'encensoir. Les treize pauvres ou Clercs s'asseyent alors, et déchaussent leur pied droit.

351. — 3<sup>o</sup> Lavement des pieds. — 1. Le Prêtre, après avoir été encensé, descend près de la crédence, accompagné du Sous-Diacre; le Diacre, ayant fait la genuflexion devant l'autel, s'y rend aussi. Les Ministres quittent le manipule; le Cérémoniaire ôte la chape au Prêtre, et lui présente le linge dont il doit être ceint; le Prêtre se l'attache autour des reins avec les rubans. Un Clerc prend un bassin; un autre, un vase d'eau tiède; un troisième, le plateau ou la corbeille avec les serviettes; et, si l'on donne des aumônes, un quatrième Clerc prend le plateau qui les contient<sup>1</sup>.

2. Quand tout est prêt, on se rend près du premier de ceux auxquels on doit laver les pieds, en cet ordre : Les deux Clercs qui portent le bassin et le vase marchent en avant; le Prêtre vient ensuite entre ses Ministres, les mains jointes; le Clerc qui porte les serviettes et celui qui tient le plateau des aumônes, vont les derniers. Tous font successivement la révérence convenable en passant devant l'autel, d'abord les deux premiers Clercs, puis le Prêtre et ses Ministres, enfin les deux autres Clercs. Ils peuvent être suivis des deux Clercs portant un second bassin et un second vase d'eau, qui font la genuflexion devant

*Miss.*, rub. du jour; *Cer. Ep.*, ibid.

l'autel après tous les autres; ces deux Clercs peuvent aussi venir plus tard.

3. En arrivant près du premier des treize, le Clerc qui porte le vase d'eau se place à sa gauche, et celui qui porte le bassin à sa droite. Le Prêtre se met à genoux devant lui; le Sous-Diacre, à la gauche du Prêtre, maintient le pied droit un peu élevé<sup>1</sup>; le Clerc qui porte le bassin le tient au-dessous du pied, celui qui porte le vase verse doucement de l'eau dessus, et le Prêtre lave le pied<sup>2</sup>; en même temps, le Diacre prend une serviette et la déplie. Le Prêtre reçoit du Diacre la serviette, essuie le pied, le baise<sup>3</sup>, et donne la serviette à celui dont il a lavé le pied. Le Diacre prend ensuite dans le plateau une aumône, et la présente au Prêtre; celui-ci la donne au pauvre, qui la reçoit en baisant la main du Prêtre. — On fait de même pour tous les autres<sup>4</sup>. Chacun, dès que le Prêtre lui a lavé et essuyé le pied, remet sa chaussure<sup>5</sup>.

*Nota.* — Quand l'eau va manquer, le Clerc qui tient le vase fait signe à un autre de venir le remplacer, et va prendre de l'eau à la crédence; de même, quand il le faut, le Clerc qui tient le bassin, est remplacé par un autre pendant qu'il va vider le bassin.

4. Dès que le Prêtre commence le lavement des pieds, on chante l'antienne *Mandatum novum*, etc., et ce qui suit, de la manière indiquée dans le *Missel*<sup>6</sup>. On cesse de chanter quand le Prêtre a fini.

5. Quand le lavement des pieds est terminé, le Prêtre et tous ses Ministres retournent à la crédence comme ils sont venus; le premier Acolyte prend la serviette; le second, l'aiguière et le plateau; ils s'approchent du Prêtre, le saluent, et lui donnent à laver. Quand il s'est essuyé les mains, les Acolytes lui font la révérence, et déposent chaque objet à la crédence; le Prêtre quitte le linge dont il était ceint, et reprend la chape, aidé par le Cérémoniaire.

6. Le Prêtre monte alors directement au coin de l'épître

<sup>1</sup> *Miss.*, ibid.; *Cer. Ep.*, ibid. — <sup>2</sup> *Miss.*, ibid.; *Cer. Ep.*, l. II, c. xxiv, n. 7. — <sup>3</sup> *Miss.*, ibid.; *Cer. Ep.*, ibid.; Catalan, Marfinucci. — <sup>4</sup> *Cer. Ep.*, ibid., n. 10. — <sup>5</sup> *Miss.*, ibid.; *Cer. Ep.*, ibid. — <sup>6</sup> *Feria V, in Cena Domini.*

avec ses Ministres, et se tient devant le Missel, ayant le Diacre à sa droite et le Sous-Diacre à sa gauche. Il chante *Pater noster*, qu'il continue à voix basse; puis *Et ne nos inducas in tentationem*, les versets et, sur le ton ferial, l'oraison, les mains jointes. Ceux à qui on a lavé les pieds sont debout<sup>1</sup>.

7 On retourne ensuite au lieu où l'on a pris les ornements, dans le même ordre qu'on est venu.

## CHAPITRE VIII

LE VENDREDI SAINT.

### ARTICLE PREMIER

Objets à préparer.

352. — I. A la sacristie. — On prépare les ornements noirs comme pour la Messe solennelle, mais avec des chasubles pliées; trois amicts, trois aubes, trois cordons, avec manipules et étoles de couleur noire, et le livre (1) couvert de noir, pour les Diares qui doivent chanter la Passion; les ornements du Sous-Diacre qui doit porter la croix, avec une chasuble pliée noire<sup>2</sup> (2); une étole noire et un Crucifix pour le Prêtre qui ferait vénérer la Croix aux fidèles à la balustrade ou à un autel latéral; la crécelle.

2. A l'autel. — L'autel et les degrés sont entièrement nus. On y met six chandeliers, ni argentés ni dorés, mais de couleur sombre, bronzés si c'est possible; les cierges sont de cire jaune, et demeurent éteints<sup>3</sup>. On y place aussi

(1) Au sujet des livres, voir ce qui est dit pour le dimanche des Rameaux, n° 312, note (2).

(2) On pourrait employer, pour le Sous-Diacre Porte-croix, une des aubes et un des cordons qui auront servi aux Diares de la Passion, et la chasuble pliée du Diacre, celui-ci ne la portant pas au moment de la procession.

<sup>1</sup> *Miss.*, rub. du jour; *Cær. Ep.*, *ibid.* — <sup>2</sup> *Miss.*, *ibid.*; *Cær. Ep.*, I. II, c. xxv, n. 1 et 7. — <sup>3</sup> *Cær. Ep.*, I. II, c. xxv, n. 2 et 5; *Mem. Rit.*; *Miss.*, rub. du jour.

une croix de bois ou de même matière que les chandeliers (1), portant l'image du Crucifix et couverte d'un voile noir ou violet<sup>1</sup>, de sorte qu'on puisse la découvrir facilement; autant que possible, la croix est montée sur un pied pareil aux chandeliers, et facile à dégager : au lieu d'un Crucifix, la croix peut avoir au centre du croisillon une relique de la vraie Croix dans un petit reliquaire.

Sur le bord du *marcheapied* de l'autel, on met trois coussins violets : l'un au milieu, et les deux autres à quelque distance, de chaque côté.

3. A la crédence. — On étend une nappe qui couvre la table seulement. On y dispose une nappe pliée, de la dimension de la table de l'autel; le pupitre avec le Missel couvert de noir; le livre pour les leçons et l'évangile, également couvert de noir; une bourse noire contenant un corporal et un purificateur; le voile noir du calice; les burettes avec le plateau et le manuterge; l'étole large du Diacre; un petit vase avec de l'eau, pour purifier les doigts du Célébrant en cas de besoin; les chandeliers des Acolytes, avec des cierges de cire jaune non allumés; un plateau pour recevoir les offrandes, s'il y a lieu; au besoin, un chausse-pied pour permettre aux Ministres de reprendre facilement leurs chaussures.

4. Près de la crédence. — On met un long tapis d'étoffe violette, que l'on étendra pour l'adoration de la Croix; un coussin de velours violet galonné d'or; un voile de soie blanche, galonné ou brodé de soie violette; la croix de procession, couverte d'un voile violet; s'il est nécessaire, l'escabeau pour prendre la Croix de l'autel; l'instrument pour allumer les cierges.

5. Au chœur. — On dispose, à l'endroit où l'on chante

(1) Le *Memoriale Rituum* suppose que la Croix est en bois. — « *Crux quæ detegitur et adoranda proponitur, dit Martinucci, potest esse lignea, metallica, etc.; debet autem illi inhærere imago Crucifixi. Expressio Ecce lignum Crucis est historica, siquidem refertur ad originem hujusce ritus, ex eo quod in urbe Jerusalem in veræ Crucis functione fiebat.* »

<sup>1</sup> *Mem. Rit.*; S. R. C., n. 3535, ad 8.